



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 : VENDREDI 8 OCTOBRE 2021

publié le 15/09/2021 - mis à jour le 06/01/2023

Le matériel de vote des parents d'élèves (bulletins de vote, professions de foi) a été distribué à chaque élève ou envoyé par la Poste.

Chaque parent est électeur et ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrit dans l'établissement.

Deux possibilités sont proposées aux parents d'élèves pour faire parvenir leur vote au collège :

- ▶ par leur enfant qui déposera la ou les enveloppes complétées au SECRÉTARIAT DU COLLÈGE AVANT VENDREDI 08 OCTOBRE à 12 heures ;
- ▶ ou faire parvenir par La Poste, prévoir les délais d'acheminement, au courrier AVANT VENDREDI 08 OCTOBRE à 12 heures.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.